

Pérols, le 29 janvier 2018

VOTE ÉLECTRONIQUE

ATTRIBUTION SUBVENTION RÉGION EQUIPEMENT 2017 SEMI-RIGIDE CLUB

Bonjour à tous,

Ci-dessous le résultat de vos votes : Positionnement du Bureau Exécutif sur les candidatures à l'acquisition d'un semi-rigide sous convention Ligue pendant 5 ans :

Elus	Fonction	Candidatures					
		Voile Fun Sète			Yacht Club de La Grande Motte		
		Pour	Contre	Abstention	Pour	Contre	Abstention
Paul-Edouard DESPIERRES	Président			X	X		
Jean-Marc GARBAY	Secrétaire Général		X		X		
Jacques HEURLEY	Vice-président		X		X		
Corine TOURNASAT	Trésorière			X	X		
Rémy GRUET	Trésorier adjoint				X		
François BOTTRAUD	Membres				X		
Laurent BOURRIQUEL					X		
Christophe MOREAU				X	X		
Paul BASTARD				X	X		
Jean-Paul JACQUES	Représentant des CDV						
	Résultat	00/10	02/10	04/10	09/10	00/10	00/10

09 voix "POUR" en faveur de l'acquisition d'un semi-rigide pour le Yacht Club de La Grande Motte
02 voix "CONTRE" et 04 "ABSTENTIONS" pour l'acquisition d'un semi-rigide pour Voile Fun Sète

Sur cet appel à candidatures en date du 21 décembre 2017, le Yacht Club de la Grande Motte sera doté d'un semi-rigide sous convention Ligue :

Avec une aide financière de la Ligue à hauteur de 6593.50€, la différence entre le prix d'achat et l'aide financière est à régler par la structure en une seule fois au moment de l'achat du matériel,

Sous convention pendant 5,

Cette dernière aura à charge d'assurer l'ensemble du matériel,

Avec un engagement de mise à disposition de 50 journées réservées aux actions de Ligue.

Paul-Edouard DESPIERRES

Président Ligue de Voile Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

president.ligue.voile@gmail.com

06 26 71 29 11

Pérols, le 21 décembre 2017

APPEL À CANDIDATURES

PROGRAMME D'EQUIPEMENT REGIONAL DES CLUBS 2017

SEMI-RIGIDE CLUB

A l'ensemble des Clubs et Etablissements de la Ligue de Voile Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

Bonjour,

La Ligue de Voile Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées lance un appel à candidatures à l'ensemble **des clubs de la région pour équiper ses Clubs de SEMI RIGIDE.**

Le principe d'acquisition de cet équipement est le suivant :

- **Acceptation d'une convention de cofinancement étalée sur 5 années consécutives,**
- Engagement de mise à disposition d'un quota conventionnel de **50 journées réservées aux actions de Ligue** (dont les périodes dédiées aux Championnats de France Minimes et Espoirs), **planning établi en début d'année conjointement entre le club utilisateur et la Ligue,**
- La dimension sportive de la structure fera partie des critères déterminants dans le choix de l'attribution du bateau ; Merci de le faire apparaître dans votre candidature à envoyer accompagné d'un devis au nom de la Ligue par mail, à l'adresse suivante : **liguevoilelmp@gmail.com,**
- **Le matériel proposé par la structure et sur présentation de devis doit être :**
 - Obligatoirement **un bateau de 4m60 minimum avec moteur de 40cv minimum et remorque,**
 - Acheté en France (homologation et immatriculation),
 - Assuré et entretenu par la structure,
 - L'immatriculation de la remorque est à la charge de la Ligue.

Le process financier :

Aide financière de la Ligue à hauteur de 42% avec un plafond de 6593.50€ par semi rigide.

La différence entre le prix d'achat et l'aide financière est à régler par la structure en **une seule fois au moment de l'achat du matériel.**

Le process de décision :

Date limite de positionnement des Clubs (envoi par mail des candidature et devis au plus tard) : **le vendredi 26 janvier 2018**

Bureau Exécutif électronique le lundi 29 janvier 2018

Retour aux clubs le lundi 5 février 2018

Nous restons à votre disposition.

Amicalement,

Paul-Edouard DESPIERRES

Président Ligue de Voile Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

president.ligue.voile@gmail.com

06 26 71 29 11